



# VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DGA PROXIMITE  
DIRECTION  
DES RESEAUX ET DES  
INFRASTRUCTURES  
Service Etudes  
Travaux Infrastructures

Antibes, le **17 JAN**

Monsieur Jacques HOURIEZ  
25 Avenue de la Rostagne  
06160 JUAN LES PINS

**OBJET:** P.L.U. PROJET D'ALIGNEMENT DE L'AVENUE DE LA ROSTAGNE  
REFER : votre lettre en date du 30.10.07

Référence : CP/FB/ 25991

Affaire suivie par  
Monsieur PICOT

☎ 04.92.90.47.39  
☎ 04.92.90.47.21  
✉ christophe.picot@ville-antibes.fr

Monsieur,

Dans votre courrier en date du 30 octobre dernier vous formulez de nombreuses observations portant essentiellement sur les secteurs du futur Plan Local d'Urbanisme ainsi que sur la zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager.

Vous faites également allusion à l'emplacement réservé destiné à l'élargissement de l'avenue de la Rostagne dans sa section comprise entre le chemin des Sables et le numéro 25.

Je vous confirme qu'effectivement cette disposition, qui figurait déjà dans les documents d'urbanisme antérieurs, devrait être maintenue dans le Plan Local d'Urbanisme.

Cette mesure est surtout destinée à rendre homogène le gabarit de la voie et à améliorer les cheminements piétons, sans changer la vocation et l'usage de cette artère.

Je vous prie de trouver annexé à la présente un extrait du plan d'alignement de la voie concernée.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement qui vous serait utile.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Raymond XENARD  
Conseiller Municipal